

L'Inspecteur d'Académie
à
Monsieur le directeur de l'IUFM
Mesdames et messieurs les inspecteurs chargés
de circonscription du premier degré
Mesdames et messieurs les principaux de SEGPA
annexées aux collèges
Mesdames et messieurs les professeurs des écoles
et instituteurs

**Inspection
Académique**

Boulevard Slama
BP 3001
06201 Nice cedex 3

Téléphone
04 93 72 63 00

Télécopie
04 93 72 63 22

Division du
Personnel 1^{er} degré

DIPE II

Affaire suivie par
Nathalie.farrugia

Téléphone
04 93 72 63 65

Télécopie
04 93 72 63 22

**Objet : Mutations. Postes d'enseignement, d'éducation et d'orientation à l'étranger.
Rentrée scolaire 2009**

La présente note présente les **différentes campagnes de candidatures** concernant :

- ▶ les postes d'enseignement, d'éducation ou de direction dans les établissements scolaires relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) (*note de service N°2008-099 du 24.07.2008*)
- ▶ les postes situés en **Polynésie française** (*note de service N°2008-097 du 23.07.2008*)
- ▶ les postes situés en **Nouvelle-Calédonie, à Wallis & Futuna et à Mayotte** (*note de service N°2008-098 du 23.07.2008*)
- ▶ les postes situés dans des établissements de la **mission laïque française à l'étranger** (*note de service N°2008-104 du 30.07.2008*)

I - DISPOSITIONS GENERALES

Elles s'appliquent aux seuls candidat(e)s fonctionnaires titulaires du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement et de la recherche au moment du dépôt, se trouvant en : activité, congé parental, disponibilité ou détachement en France ou à l'étranger, et justifiant d'au moins **trois ans de services effectifs** dans la fonction.

Tous les postes à pourvoir nécessitent une expérience et des qualifications avérées et récentes. Les missions d'enseignement s'accompagnent souvent d'une mission de formation.

Les demandes de changement de département par voie de permutation entraînent l'annulation des demandes formulées, quel que soit le type de détachement.

II – INSTRUCTION ET ENVOI DES DOSSIERS

Destination du détachement	Saisie et constitution des dossiers	Transmission des dossiers complétés & signés
- Postes AEFE (liste des postes sur le site de l'AEFE ou du ministère à compter du 04.09.08)	- téléchargement sur le site de l'AEFE http://www.aefe.fr entre le 04 et le 29 septembre 2008	- en double exemplaire à l'IEN, qui les transmettra à l'Inspection académique, DIPE2, bureau 307, avant le mardi 2 octobre 2008, délai de rigueur
- Polynésie française *	- téléchargement des documents portant la mention « rentrée 2009 » sur le site SIAT http://www.education.gouv.fr rubrique : « personnels-concours-carrières » sous-rubrique « enseignants »	- en un seul exemplaire à l'IEN, qui le transmettra à l'Inspection académique, DIPE2, bureau 307, avant le lundi 8 octobre 2008, délai de rigueur
- Nvelle Calédonie* - Wallis & Futuna* (rentrée : février 2009) - Mayotte* (rentrée : septembre 2009)	- téléchargement » sur le site SIAT http://www.education.gouv.fr rubrique : « personnels-concours-carrières » sous-rubrique « enseignants »	- en un seul exemplaire à l'IEN, qui le transmettra à l'Inspection académique, DIPE2, bureau 307, avant le lundi 1^{er} octobre 2008, délai de rigueur
- Mission laïque française à l'étranger	- téléchargement sur le site : http://www.mlfrmonde.org du 16 septembre 2008 au 12 janvier 2009 - envoi direct en un seul exemplaire à la Mission laïque par les candidat(e)s jusqu'au 12 janvier 2009.	

* **Candidatures réservées aux enseignant(e)s spécialisé(e)s titulaires du CAEAA/CAFIMF, CAFIPEMF, du CAEI/CAPSAIS/CAPA-SH, ou du diplôme de psychologue exclusivement.**
Durée des affectations limitée à 2 ans avec possibilité d'un seul renouvellement (décret N°96-1 027 du 26.11.1996).